

Affaire suivie par : Stéphanie TOURETTE

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AG 07-2022



Aytré, le 14 mars 2022

**Objet : Autorisation d'installation d'enseignes
6 rue Jules Verne à Aytré - n° AP 017 028 22 0002**

LE MAIRE D'AYTRE,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L581-1 et suivants, R581-1 et suivants,

VU le règlement local de publicité modifié de la Commune d'Aytré approuvé le 23 janvier 2020,

VU l'arrêté n° AG 39-2020 en date du 20 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre CUCHET, 6^{ème} adjoint au maire,

VU la demande présentée par la société TURBO FONTE, représentée par Monsieur David GUILLEMOT, et dont le siège social est situé 6 rue Jules Verne 17440 AYTRE, concernant l'installation d'enseignes au 1 rue Jules Verne à AYTRE, enregistrée en mairie le 25 février 2022, sous la référence n° AP 017 028 22 0002,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'installation d'enseignes tel que présentées dans la demande est accordée.

ARTICLE 2 : Les objets constituant les enseignes doivent être maintenus en bon état. En cas de modification, une nouvelle demande devra être présentée en mairie.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et notification en sera faite à :

- Monsieur le Préfet de Charente-Maritime
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur GUILLEMOT David

Pierre CUCHET
L'Adjoint au maire en charge de l'aménagement
du territoire, de l'écologie et de l'urbanisme

